



Employeurs hospitaliers et territoriaux

Pour un renforcement du FIPHFP

Le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), après près de 15 ans d'existence a fait notamment passer le taux d'emploi des BOETH (Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés) dans la Fonction Publique de 3,55% en 2006 à 5,54% en 2021. S'il reste des progrès à faire, le fonds a su montrer son efficacité mais a besoin de moyens suffisants et stabilisés pour pouvoir mener à bien ses missions. De plus, la modalité de désignation des membres des comités nuit à la continuité de ce service public. Nous signalons qu'à la fin du présent mandat, tous les rapporteurs de commissions (à l'exception d'un) et la plupart des représentants syndicaux et associatifs quitteront, si le dispositif du décret n°2006-501 du 3 mai 2006 relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est maintenu, leurs sièges.

Nous, représentants des organisations syndicales, des associations et des employeurs, membres du Comité National du FIPHFP, tenons à rappeler au nouveau gouvernement notre attachement à ce fonds et attirer l'attention des pouvoirs publics afin qu'ils garantissent et renforcent les compétences du FIPHFP :

- En assurant la pérennité du fonds qui passe par sa stabilité financière, la consolidation de ses missions et son indépendance.
- En augmentant ses moyens notamment en termes d'effectifs notoirement insuffisants
- En organisant un système de nomination garantissant aux instances du FIPHFP un fonctionnement efficace sans renouvellements brutaux et déstabilisateurs.
- En veillant, notamment pour les associations, à ce que le système de désignation leur permette de s'engager pleinement dans les travaux du FIPHFP.

Les représentants signataires du comité national du FIPHFP.